

DELIBERATION
REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2013

Convocation du 2 décembre 2013

Affichage du 11 décembre 2013

L'an deux mil treize, le 9 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, Adjoints,
S. ANEST, C. BERNIER, G. BOUAZIZ, F. HARDY,

Étaient absents excusés : T. BOUYER, S. CHANDELIER, M. GUIBERT-DAVAL,
J.C. LE BERRE (pouvoir à A. BOUTIN)

Étaient absents non excusés : O. DELORME, S. DROIT, X. JACOT

Élection du secrétaire de séance

S. ANEST est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 septembre 2013

F. TANTY indique qu'il aurait fallu mentionner dans le procès-verbal qu'il s'agissait d'une seconde convocation, pour absence de quorum.

Hormis cette remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (F. TANTY, C. BERNIER pour absence).

Demandes de subventions

Le maire expose que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés avant mi janvier 2014. Ces dossiers n'engagent en rien la commune pour les travaux qui seront effectivement réalisés en 2014.

Un tableau listant les dossiers qui seront déposés a été adressé aux conseillers.

1/ F.D.A.I.C.

Le maire évoque en premier lieu des travaux de voirie :

- Au niveau du carrefour rue du 11 Novembre / chemin de Berchères : il n'y a aucune pente naturelle à cet endroit, et une grande flaque d'eau stagne en période de pluie. Il s'agirait de poser de nouveaux caniveaux, de créer un puisard pour évacuation de l'eau, puis de refaire les enrobés. Le devis reçu s'élève à 7.095 euros H.T.
- Rue de l'Espérance : il s'agirait de la réfection de la voirie, pour faire suite aux travaux d'eau envisagés rue de la Libération.
C.PICHOT évoque la pose d'un panneau stop rue de l'Espérance. A. BOUTIN répond qu'un tel panneau stop ne pourrait que se situer rue de la Libération.
Le maire énonce que la rue de l'Espérance est très fréquemment utilisée par les engins agricoles, et que les employés communaux ont déjà réparé la voirie avec du bitume à froid.
Le devis présenté s'élève à 11.934,50 euros H.T.

Les travaux de voirie sont subventionnables à hauteur de 30 %.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour présenter les deux dossiers de travaux de voirie, dans le cadre d'une aide financière du F.D.A.I.C.

Le maire évoque ensuite le remplacement du toboggan à l'aire de loisirs ; il expose que des entreprises ont été contactées lors du salon des maires. La partie la plus onéreuse n'est pas le jeu en lui-même, mais la pose de l'aménagement de sécurité.

Le devis présenté s'élève à 13.925 euros H.T.

Le maire précise qu'il reçoit une autre entreprise jeudi 12 décembre. Le dossier sera présenté selon le devis le plus élevé.

Le taux de subvention s'élève à 50 % pour cet investissement.

C. PICHOT demande s'il est envisageable de poser deux bancs supplémentaires dans le chemin de l'aire de loisirs. A. BOUTIN répond que le toboggan nécessite une superficie totale d'environ 40 m², et qu'un réaménagement de l'aire de loisirs serait alors étudié (effectué par les employés de la commune).

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le dépôt de ce dossier de demande de subvention auprès du F.D.A.I.C.

Le projet suivant, éventuellement éligible au F.D.A.I.C., concerne la réfection de la toiture de la salle polyvalente. Le maire évoque des infiltrations d'eau au niveau du local technique. Il devient urgent de protéger l'ensemble de ces bâtiments. C. BERNIER demande si ce problème de toiture avait été signalé dans le diagnostic des bâtiments communaux. Le maire confirme.

Il expose que le revêtement actuel de la toiture est en shingle. A la question de C. PICHOT, il ajoute qu'il n'y a aucun risque d'amiante.

Un premier devis d'un montant de 28.712,50 euros H.T. laisse A. BOUTIN sceptique. Cela consisterait à reposer une toiture neuve sur les matériaux existants.

Un autre devis propose de tout dégarnir et de refaire la totalité de la toiture, pour 33.893,63 euros H.T. G. BOUAZIZ demande si la réfection sera à l'identique. A. BOUTIN évoque un nouveau matériau, à savoir des ardoises en fibre de ciment. Il précise que les descentes de gouttières seraient également reprises. Le taux de subvention s'élève à 30 % pour ce projet.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour faire la demande de subvention auprès du F.D.A.I.C.

Enfin, le dernier dossier éventuellement éligible au F.D.A.I.C. concerne la démolition de la maison CRAMPOND. Le maire en profite pour informer le conseil qu'il a reçu l'acte officiel de propriété de cette parcelle. Le devis obtenu (de la même entreprise qui a procédé à la démolition du château d'eau) s'élève à 5.200 euros H.T. Suite à F. HARDY qui s'étonne du taux de subvention pour ce projet, à savoir 50 %, A. BOUTIN répond qu'il s'inscrit dans le programme de suppression des points noirs.

Le conseil donne également un accord unanime à la présentation de ce dossier, pour une aide financière du F.D.A.I.C.

C. BERNIER demande si le nombre de dossiers n'est pas limité. A. BOUTIN répond que les services du Conseil Général pensent avoir moins de dossiers cette année, du fait des élections. C'est d'ailleurs pour cette même raison qu'ils ont choisi 2014 pour initier les demandes de subventions par voie dématérialisée.

2/ D.E.T.R.

Le maire évoque ensuite les travaux de renforcement du réseau d'eau pour 2014. Il s'agit donc de remplacer la canalisation rue de la Libération, et de procéder au bouclage de la rue de la Libération avec la rue de l'Espérance, soit environ 400 ml. Le devis s'élève à 90.025 euros H.T. Le taux de subvention s'élève à 30 %.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour présenter une demande d'aide financière auprès de la D.E.T.R. pour ces travaux.

Il resterait le bouclage rue de l'Égalité / avenue des Bruyères à renforcer, pour avoir un réseau d'eau totalement repris.

3/ Fonds départemental de Péréquation

Le conseil donne un accord unanime pour présenter des demandes d'aides financières auprès du Fonds Départemental de Péréquation, pour tous les investissements 2014.

Demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL pour élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le maire expose que la commune doit procéder à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce travail se fait avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. Par ailleurs, la commune peut bénéficier d'une subvention du Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L. Ce financement porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes intervenant durant la démarche.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter la subvention auprès du F.N.P. pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

S.D.E. : autorisation de signature devis + convention pour programme de rénovation du parc communal d'éclairage public

Le maire rappelle que la convention a déjà été signée. Le taux de financement par le S.D.E. 28 est passé de 35 à 40 % pour le changement des lanternes. La mise aux normes des armoires reste financée à hauteur de 35 %.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la nouvelle convention ainsi que le devis corrigé pour la réalisation des travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

Indice de fermage des baux ruraux

Le maire informe le conseil que l'indice, pour l'année 2013 / 2014, est de 106,68, soit une variation de + 2,63 % par rapport à l'année précédente. Les masses communales s'élèvent donc à 94,23 euros.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'application de l'indice de fermages, valeur 106,68, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Indemnité de gardiennage d'église

Le maire rappelle qu'une indemnité est versée chaque année au groupement paroissial pour compenser l'électricité utilisée par la commune, pour le lampadaire situé au carrefour de la rue de l'Avenir et de la rue du 11 novembre.

Cette indemnité avait été portée à 85 euros l'an passé. Il propose de verser une somme identique cette année, d'autant que le changement de lampadaires entraîne une réduction de consommation.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Demande de location d'une parcelle communale par un administré

Le maire rappelle que cette question avait été étudiée lors d'une précédente séance de conseil municipal. Or les renseignements donnés par les services du Domaine font mention d'une parcelle de 1700 m², soit la superficie totale du terrain de la nouvelle station. La superficie demandée en location par l'administré ne serait que de 500 m², ce qui représente un loyer annuel, selon l'estimation des services du Domaine, de 500 €

Le maire informe le conseil que l'administré accepterait ces conditions. Le maire propose la signature d'un bail, payable d'avance, à l'année, avec tacite reconduction, et un délai de trois mois pour dénonciation de ce bail. Il s'agirait d'un acte sous seing privé.

L'administré sera tenu de prendre une assurance pour la location du terrain.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la demande de location d'une partie de la parcelle cadastrée A 767 pour 500 m², aux conditions énoncées ci-dessus, et autorise le maire à signer un bail de location.

Questions diverses

Le maire fait part aux conseillers des courriers de remerciements du Comité de Jumelage, ainsi de l'Association des Parents d'Élèves pour les subventions versées en 2013.

Le repas des Carnutes s'est déroulé dans une ambiance agréable, avec animation musicale et dansante. 54 personnes y ont participé.

Le succès de la soirée Beaujolais Nouveau ne s'est pas démenti cette année.

L'après-midi de Noël a également permis d'accueillir un grand nombre de convives : enfants non scolarisés et leurs parents, anciens de la commune, ainsi que les nouveaux habitants.

L'entreprise GUILVARD va faire appel à l'entreprise TOUTIN de Maintenon pour reprendre les travaux du monument aux morts (début des travaux au plus tôt : début mars). La facture n'a pas été réglée.

Concernant la démolition du château d'eau, il reste les bordures de trottoirs à reposer.

A la demande de G. BOUAZIZ, le maire exprime que CHARTAIN GYM n'a pas donné suite à notre dernier courrier.

HABITAT EURÉLIEN : un projet a été présenté. Aucune décision ne sera prise avant les élections.

Rythmes scolaires : des réunions ont été organisées avec la Communauté de Communes, les parents d'élèves. Il semble que l'on s'oriente vers deux après-midis d'une heure et demie par semaine. F. TANTY déplore le manque d'approche globale dans ce dossier. Les questions à régler sont prises les unes après les autres.

Cabinet CODRA pour le plan local Habitat dans le cadre de la Communauté de Communes. Le maire et C. PICHOT ont reçu le représentant du cabinet. Une présentation du rapport est prévue prochainement à la Communauté de Communes.

Jérôme NICOT a demandé à effectuer les mêmes horaires de travail que Philippe HYGNEAU (à savoir 39 heures hebdomadaires, avec 23 jours d'A.R.T.T.). Le maire est favorable dans la mesure où c'est bénéfique dans l'organisation du travail, et que cela n'a aucune influence sur la masse salariale. La délibération instituant l'A.R.T.T. doit être modifiée. Il faut au préalable l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le changement d'horaires pourrait avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2014.

Le fonds de concours d'un montant de 10.000 euros demandé à la Communauté de Communes a été octroyé.

Tour de table

C. PICHOT : évoque l'élagage des arbres dans le lotissement des Bruyères. Demande qu'une étude soit réalisée auprès des riverains pour l'abattage de la rangée d'arbres près des habitations. Elle veut bien s'en charger.

Évoque la réouverture de la salle polyvalente. Le maire évoque le jugement du Tribunal, qui ne sera pas facile à contrer.

Rappelle que les nuits de Noël et Jour de l'An, l'éclairage public fonctionne en permanence.

F. TANTY : exprime que les illuminations de fin d'année installée cette année ne sont pas assez nombreuses sur la commune. C. BERNIER évoque le coût de la pose et dépose des installations. A. BOUTIN répond que c'est l'entreprise INÉO, pour le S.D.E., qui s'en charge pour un coût de 600 euros. C. BERNIER exprime qu'il faut commander en février – mars, au moment des promotions.

Évoque, dans le cadre du projet de modification des statuts du Syndicat Scolaire, les modalités de financement des investissements futurs. A son sens, la répartition au nombre d'élèves est une hérésie.

F. HARDY : l'illumination de la rue Jean Moulin est mal positionnée.

C. BERNIER : signale un véhicule aux roues crevées en stationnement permanent rue de la Vallée.

La séance est levée à 22 h 40.

Délibérations :

- | | |
|------------|---|
| 037 / 2013 | Indemnité de gardiennage d'église 2013 |
| 038 / 2013 | Demande FDAIC – Voirie rue du 11 Novembre / Chemin de Berchères |
| 039 / 2013 | Demande FDAIC – Voirie rue de l'Espérance |
| 040 / 2013 | Demande FDAIC – Toboggan pour l'aire de jeux |
| 041 / 2013 | Demande FDAIC – Réfection de toiture de la salle polyvalente |
| 042 / 2013 | Demande FDAIC – Démolition maison communale |
| 043 / 2013 | Demande DETR – Travaux eau rue de la Libération |
| 044 / 2013 | Demande Fonds Département de Péréquation – Investissements 2014 |
| 045 / 2013 | SDE 28 – rénovation éclairage public |
| 046 / 2013 | Document unique risques professionnels – subvention FNP |
| 047 / 2013 | Indice de fermages baux ruraux 2013 / 2014 |
| 048 / 2013 | Demande de location d'une parcelle communale |